

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE LUNDI 3 OCTOBRE À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More, Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

- 1. Ouverture de la séance**
La séance est ouverte à 19h30 par la lecture.
- 2011-10-1009** **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2011-10-1010** **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2011**
Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 4. Information du maire**
Le maire informe le conseil sur les rencontres du mois de septembre dont il a assisté : MRC, congrès FQM.
- 5. Information des conseillers**
Aucune information
- 6. Information de la directrice générale**
Madame Lemieux informe le conseil sur l'avancement de divers travaux dans la municipalité : toit de l'édifice municipal, drainage de surface Parc de l'Amitié, asphaltage route du Fleuve.

ADMINISTRATION

- 2011-10-1011** **7. Résolution pour vérificateur externe pour Recyc-Québec**
CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec oblige les municipalités à déposer en octobre une déclaration des coûts des matières résiduelles concernant l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer il faut que des vérificateurs externes aient approuvé nos données;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à donner tous les renseignements au vérificateur externe Mallette pour faire la vérification telle que demandé par Recyc-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2011-10-1012** **8. Résolution pour la soumission du déneigement**
CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver se terminait en juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE un appel d'offre public a été fait sur le site du Service électronique d'appel d'offre (SEAO) en septembre;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues jusqu'au 26 septembre 2011 à 11h30 pour être ouvertes à ce même moment;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel d'offre a été exécutée conformément à l'article 935 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement :

JS Construction :	272 736.45 \$
Tamassage Rivière-du-Loup :	326 013.00 \$
Groupe Mario Bernier inc :	334 898.00 \$
Excavation Bourgoin et Dickner inc :	398 167.00 \$
C.G. Thériault inc :	410 130.00 \$
Constructions Germain Dumont inc :	611 025.00 \$
Les entreprises forestières. E. Tanguay inc :	640 758.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est JS construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le contrat soit donné à JS Construction au montant de 272 736.45 \$ taxes incluses pour 3 ans. (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014);

QUE le conseil autorise monsieur Louis Vadeboncoeur, maire et madame Annie Lemieux, Directrice générale à signer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Résolution de dépenses pour branchement de l'eau avec la ville de Rivière-du-Loup et le Parc de l'Amitié

2011-10-1013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage suite aux travaux d'aqueduc du Parc de l'Amitié, n'était pas encore raccordée de façon finale sur les branchements de la ville de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé l'accord de la ville de Rivière-du-Loup pour effectuer ce branchement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réponse favorable de la ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil mandate la directrice générale à mandater un entrepreneur pour exécuter les travaux de branchement selon les règles de l'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10. Résolution pour Animation rurale 2012

2011-10-1014

CONSIDÉRANT QUE le projet Animation rurale a été révisé par les partenaires, le CLD, la SADC et la CDC;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau changement proposé sera de 19 heures par municipalité par semaine soit un total de 38 heures par agent;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés seront signés pour les 2 prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'auparavant la municipalité avait 2 jours soit 14 heures pour un agent de développement au coût de 5 500\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de 19 heures sera de 8 250\$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de signer une entente avec la CDC pour 2 ans et ainsi recevoir l'agent 19 heures semaine pour un total de 8 250\$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2011-10-1015**
- 11. Entente incendie Kamloup – avis d'intention**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a une entente avec la régie Kamloup pour la protection contre l'incendie;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle automatiquement tous les 3 ans à compter de la date de la publication dans la Gazette officielle du Québec (lors de la constitution de la régie) soit le 8 avril 2006;
- CONSIDÉRANT QUE le prochain renouvellement automatique pour un autre 3 ans est le 8 avril 2012;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent, tel que décrit à l'article 23 de l'entente, informer les autres municipalités de l'entente, 6 mois avant la date de renouvellement, de leur intention de ne pas renouveler;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de Notre-Dame-du-Portage étudie présentement une autre alternative de protection contre l'incendie pour contrôler l'augmentation annuelle des coûts;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil veut améliorer la formule de partage des coûts;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil veut revoir le concept relié à la propriété des équipements;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :
- QUE le conseil donne par la présente résolution son avis d'intention de mettre fin à cette entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 12. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**
Le conseiller, monsieur Michel Goulet fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KAMLOUP.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 13. Parc de l'Amitié**
Le maire fait état de la situation pour le projet au Parc de l'Amitié sur les derniers correctifs.
- 14. Aqueduc centre du village**
Le maire fait état de la situation sur l'avancement du projet de l'aqueduc au centre du village.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2011-10-1016**
- 15. Adoption d'un projet de règlement#2011-10-313 pour un changement au Plan d'urbanisme de la municipalité plus précisément au tableau des usages autorisés par aire d'affectation.**
CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son plan d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 109 à 110.3 suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au plan d'urbanisme de la municipalité afin d'apporter des changements dans le nombre au tableau des usages autorisés par aire d'affectation;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 7 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont:

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2011-10-313.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16. Adoption d'un projet de règlement #2011-11-314 pour un changement au règlement de zonage #90-06-127 dans le but d'ajouter une définition à "résidence de tourisme" et l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci.

2011-10-1017

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au règlement de zonage de la municipalité afin d'ajouter la définition "résidence de tourisme" et l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donnée à la séance du 7 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2011-11-314.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17. Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

2011-10-1018

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a reçu une demande de dérogation mineure de monsieur Claude Desjardins #2011-5587;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure concerne une propriété connue et identifiée comme étant le lot 53-16 du cadastre de Notre-Dame-du-Portage division Témiscouata, 312, route de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire et porte sur la hauteur de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une dérogation à l'article 7.2.2.1 intitulé « Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon et ou un garage privé » du règlement de zonage #90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et fait une recommandation favorable au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil accepte la dérogation mineure et que le permis #2011-5587 soit émis par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

18. **Rapport du mois de septembre en loisirs**

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de septembre a été donné.

2011-10-1019

19. **Demande d'appuie de la Corporation**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une demande de la Corporation portageoise de développement pour l'appuie du projet d'un parcours patrimonial entre 4 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera impliquée dans ce projet en 2012 puisqu'elle fait partie de *l'Association des plus beaux villages du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage appuie ce projet en tant que partenaire dans la démarche conjointe avec Cacouna, Kamouraska et St-Pacôme pour un montant de 750\$;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage appuie toutes démarches de demandes de financement faites par la Corporation portageoise de développement concernant ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20. **Rapport annuel 2010 de la Corporation portageoise de développement**

Le conseiller, monsieur Vincent More dépose le rapport annuel de la Corporation portageoise de développement au conseil municipal.

CORRESPONDANCE

21. **Consultations publiques sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup**

Le maire indique que la MRC fait présentement des consultations publiques sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Aux cours de ces assemblées publiques, la Commission de consultation formée par le conseil de la MRC entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

2011-10-1020

22. **Course du Portageur**

CONSIDÉRANT QU'une demande de don de la part du comité de la course du portageur a été fait afin de défrayer les coûts pour des ambulanciers sur place;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la politique de don et subvention de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil accepte de donner un montant de 90\$ pour la course du portageur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-10-1021

23. **Adhésion à la Coalition urgence rural du Bas St-Laurent**

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil accepte l'inscription annuelle à la Coalition rural au montant de 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24. **Autorisation d'affichage dans l'emprise municipale**

2011-10-1022

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la directrice générale pour l'installation de panneau d'affichage (dans l'emprise de la municipalité) pour la vente des terrains du Domaine Les Pèlerins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont:

QUE le conseil accepte l'affichage de panneau (dans l'emprise de la municipalité) pour la vente de ses terrains dans le développement de la rue des Îles soit à l'entrée près du terrain de soccer et près de leur terrain (rue de l'Île aux Lièvres);

QUE les panneaux soient installés de façon à ne pas nuire au déneigement et à la visibilité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2011-10-1023

25. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – octobre 2011» et totalisant un montant de 7545.44\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-10-1024

26. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de septembre 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 148 817.65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

28. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur, Stéphane Fraser la séance est levée à 21h00.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.